

Le quotidien Haratch , un 4 août

Le 25 septembre 1933, le flottement a été interdit d'un drapeau (*) sur la façade de la Cathédrale arménienne

du Caire.

A l'occasion de la fête de la Transfiguration, le public en grand nombre s'est senti frustré de voir le seul drapeau égyptien hissé alors que les forces de l'ordre venaient d'empêcher de hisser celui de la première République d'Arménie(1918-1920), le tricolore rouge, bleu, orange.

L'ordre émanait du Préfet qui convoquait à son bureau, une délégation des partis politiques arméniens, pour le lendemain.

La préfecture a transmis à la délégation (parti liberal-ramgavar et la FRA- tachnagtsoutiune) l'arrêté du ministère de l'Intérieur décrivant les modalités d'usage des drapeaux stipulant que seul l'égyptien peut être arboré interdisant tout drapeau d'un pays étranger.

Le dirigeant de la FRA; Onnik condamne une décision injuste et déclare qu'il fera appel pour contester l'arrêté

ministeriel.

Cependant, le drapeau en question n'était pas celui d'un

Etat étranger mais celui d'une entité politique devenue

l'insigne politique , une image évocatrice, de la FRA .

Le litige n'était pas entre le gouvernement égyptien et

la communauté arménienne mais celui d'arméno-arménien.

Suite de la controverse dans les éditions suivantes.

Dans les années 1960, un élève du Collège mekhitariste Samuel Moorat de

Sèvres avait teint de tricolore une

carte géographique murale de l'Arménie soviétique. Le

professeur d'arménien, Zoulal Kazandjian, membre

actif de la FRA, avait décroché la carte et reprimandé

l'élève.

Pour lui, l'Arménie étant soviétique ,à l'époque , le

tricolore ne pouvait figurer sur la carte.

(*) Le drapeau tricolore de la première et de l'actuelle

Republique